

Plan de performance: attention DANGER!

6 juillet 2015

Sous couvert de comptes 2014 dégradés, résultats contestés par la CGT (tract CGT Cherbourg du 17 mars) le PDG de Dcns a annoncé au Comité Central d'Entreprise du 2 juillet qu'après son « plan d'économies 100 patates », qu'après son « plan de progrès » dont nous ne sommes qu'au début des réorganisations... DCNS lance une réflexion de grande ampleur quant à la restructuration de la Division Services, une externalisation des activités soutien site et une négociation sur un accord global de performance portant sur le temps de travail, les effectifs notamment chez les cadres, les fluctuations de charges sur les sites... (Ils n'en n'auront jamais assez !)

La CGT n'est pas dupe de la méthode employée et du chantage fait aux personnels :

Tout d'abord, créer un sentiment de panique alors que DCNS a reversé des centaines de millions de dividendes aux actionnaires depuis 2010 et que les cadres dirigeants se sont servis au passage (+ 10% sur leurs salaires fixes et primes en 2014), est intolérable.

Deuxièmement, le « bateau » serait en feu ! Alors que les résultats sont contestés par la CGT et que les dérives financières de nos programmes sont dues aux réorganisations successives dont pâtissent les personnels depuis plusieurs années et que la CGT a combattues (Championship, SMA 2020+...)

Sorti des mêmes écoles archaïques que d'autres patrons d'entreprises privés et sous couvert de l'habituel "Austérité", le PDG Guillou a annoncé au CCE de jeudi sa volonté de négocier avec les organisations syndicales « un accord global de performance ».

Qu'est ce qu'un accord de performance ?

Cet accord de performance, n'est en fait qu'un accord de compétitivité, et plus précisément un accord dans le cadre juridique des PSE (plans de sauvegarde de l'emploi instauré par l'ANI de 2013 cosigné par le MEDEF, la CFDT et la CGC) ! Il ne peut se négocier que lorsque les résultats de l'entreprise sont mauvais. Dès lors, les résultats 2014 à la sauce DCNS deviennent une aubaine pour nos dirigeants mais pour la CGT la ficelle est un peu grosse !!

S'il y a accord, il permet une révision complète (souvent vers le bas) des accords qui régissent la vie sociale dans l'entreprise. Du temps de travail (les horaires, les récupérations, les RTT, les CP), en passant par les effectifs (leurs nombres, où, pour quoi faire?) jusqu'aux sacrifices d'éléments de rémunérations (dont on peut affirmer aujourd'hui à la lecture de nos feuilles de paye que Dcns a envisagé de faire main basse !) rien est laissé au hasard.

En central, la CGT une fois de plus seule a proposé un droit d'alerte pour faire la clarté sur les résultats économiques 2014 avant d'engager un quelconque plan « de redressement ».

Dénonçant un « calendrier inacceptable », une résolution a été votée à l'unanimité. Cette résolution exige la poursuite de l'expertise sur la situation de l'entreprise et les conséquences du plan de performance de la direction. Toutefois n'empêche en rien le carcan imposé par la direction générale. La première réunion de négociation est programmée le 9 juillet.

Le PDG veut aller vite pour empêcher la mobilisation des personnels.

Rien de tel que la période estivale pour lancer les hostilités ! Partout à Dcns, les personnels et tous statuts confondus vont être impactés. L'heure n'est plus à la discussion, mais bien à la défense collective de nos acquis et de nos droits.

Après tous les efforts consentis par les personnels ses dernières années (disparition des activités supports comme les Dépenses, les NAO minables comme 0% en 2014, le gel des bordereaux de salaire, les conditions de travail dégradées...) nos dirigeants n'en n'ont pas gagné assez !

Dans le même temps, la directrice de cabinet de la Ministre LEBRANCHU (Ministère de la Fonction Publique) vient d'indiquer à la CGT qu'elle a reçu l'ordre de Matignon de travailler sur un nouveau statut en CDI de la Fonction Publique visant à remplacer purement et simplement les règles statutaires actuelles des ouvriers de l'Etat notamment du ministère de la Défense.

Rappelons-nous les dires du PDG de Dassault qui trouvait que le statut des ouvriers de l'état était un frein aux alliances dans le cadre de l'Europe de la défense. Alors que l'internationalisation de Dcns est une orientation forte du PDG, notre entreprise gardera-t-elle ce type de CDI dans ses effectifs ? Au travers de consortiums Européens, l'emploi en France sera-t-il une priorité ?

Le DRH central fait le même chantage que le gouvernement : s'il n'y a pas d'accord de performance négocié, il utilisera tous les moyens disponibles pour dénoncer l'accord d'entreprise et les accords locaux. Oui certaines Organisations Syndicales peuvent fléchir ! Pas la CGT...

Pour la CGT, ces différents projets ne sont pas gagnés pour les fossoyeurs de DCNS, les personnels doivent se saisir de ces informations et reprendre la main pour :

- ⇒ Le refus de négocier toute régression sociale
- ⇒ L'abandon d'un plan de suppressions d'emplois notamment à la Division Service
- ⇒ Aucune externalisation des activités de la Gestion de site, aucun transfert de personnels notamment vers DES
- ⇒ La défense de tous les acquis collectifs (statut des ouvriers d'Etat, convention collective, accord d'entreprise, accord OTT Cherbourgeois...)
- ⇒ La défense de nos plans de charge et missions...
- ⇒ L'embauche de personnels pour répondre aux besoins dans nos services et secteurs à commencer par les alternants, les intérimaires et prioritairement dans la production...

La CGT appel d'ores et déjà à la riposte pour prioriser l'industriel plutôt que le financier. N'hésitez pas à vous saisir de ces informations afin d'aboutir à une mobilisation la plus unitaire possible dès la rentrée.